

ANNEXE 9

L'EAU ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Selon une étude de 1996 de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, le prix actuel moyen du mètre cube d'eau est évalué à 15,9 francs TTC. Sur les cinq dernières années, le prix moyen du m³ d'eau s'est accru de 56 %, alors que l'indice général des prix ne progressait que de 9,8 %.

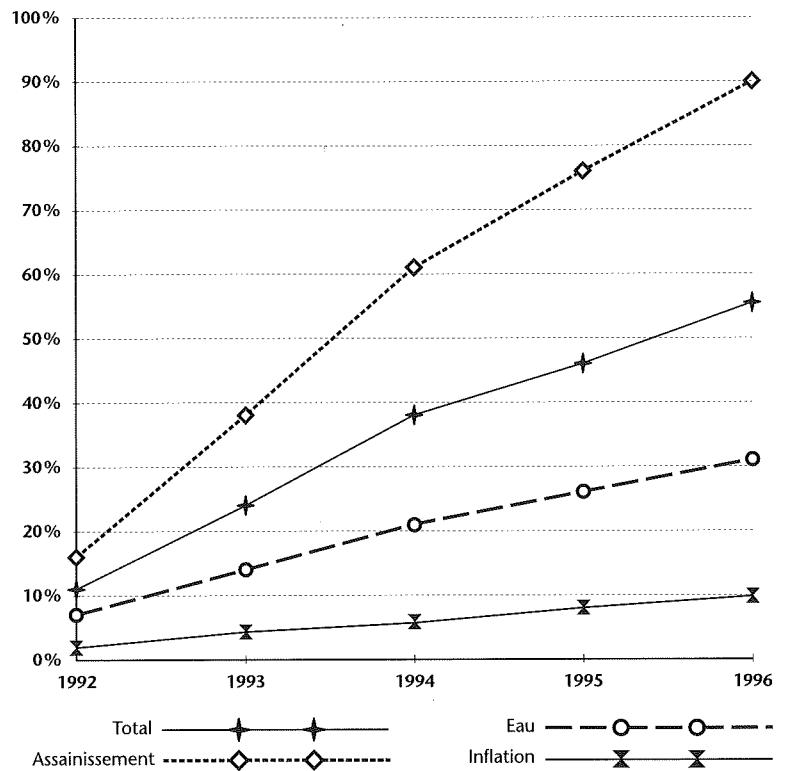
Francs/m ³	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Eau	5,97	6,40	6,80	7,20	7,49	7,80
Assainissement	4,27	5,00	5,90	6,88	7,50	8,12
Total	10,23	11,40	12,70	14,08	14,99	15,92

Source : DGCCRF, ministère de l'Économie et des Finances

Selon une étude réalisée en 1996 auprès de collectivités par le CFE (Cercle français de l'eau) et l'AMF, trois facteurs principaux peuvent expliquer cette hausse :

- premièrement, de 1991 à 1996, les taxes et redevances de péréquation (« pollution », « préservation des ressources en eau ») perçues par les agences de l'eau ont plus que doublé pour atteindre plus de 16 % du prix global de la facture d'eau ;
- deuxièmement, la mise en place durant cette période de l'instruction M 49, imposant aux communes de plus de 3 000 habitants un budget annexe pour l'eau et l'assainissement, a grevé la facture d'eau ;
- troisièmement, suite à la réglementation, la mise en conformité des équipements a presque doublé le montant de la facture « assainissement ».

ÉVOLUTION CUMULÉE EN % DE LA FACTURE D'EAU ENTRE 1992 ET 1996

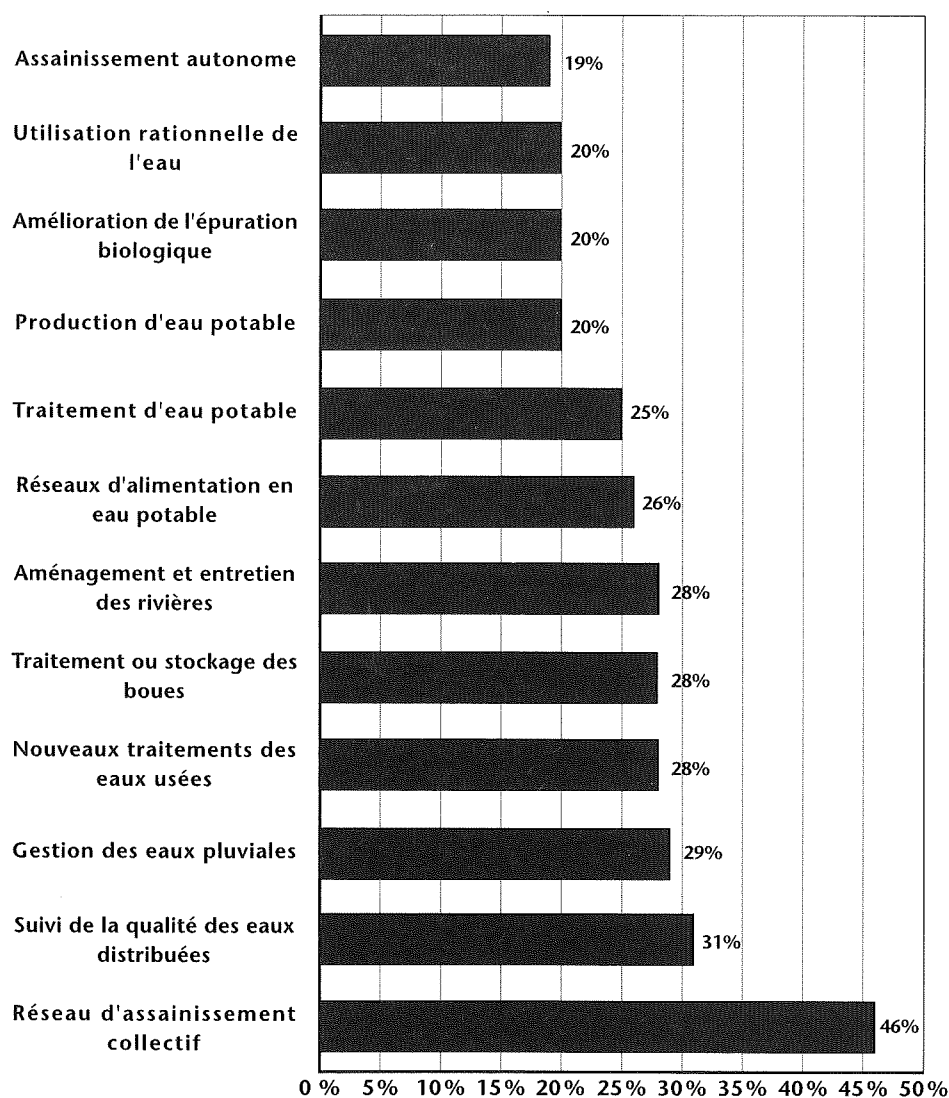


Base 100 en 1991

Source : DGCCRF, ministère de l'Économie et des Finances

Pour les années à venir, une étude réalisée pour le ministère de l'environnement estime que dans le domaine de l'eau, les priorités en matière d'investissement pour les collectivités locales se situent toujours dans la modernisation des réseaux d'assainissement. Cependant si les collectivités envisagent un accroissement du coût de l'assainissement, ces dernières anticipent aussi un ralentissement de la croissance du prix de l'eau. L'augmentation du prix de l'eau n'étant plus que de 5 % l'an jusqu'en 2001, alors qu'elle atteignait plus de 9 % entre 1991 et 1996.

LES PRIORITÉS RELATIVES AUX TRAVAUX NEUFS

(en % des collectivités)

Source : ministère de l'Environnement, ADEME, CDC

Enfin, il est à noter la prise de conscience et la préoccupation grandissante des collectivités locales en matière d'environnement, puisque la rubrique "entretien des rivières", notamment, apparaît comme une priorité pour près de 30 % des collectivités.